



Adolphe Crémieux, un des opposants dans l'affaire de Damas

## Les accusations de crimes rituels en 1840

### Le Pourim de Rhodes et l'affaire de Damas

**1840 : Deux accusations de crimes rituels sont proférées contre des Juifs de l'Empire Ottoman. Un commerçant est accusé à Rhodes d'avoir enlevé un enfant, des notables de Damas d'avoir assassiné un moine capucin.**

**L'intervention de la communauté juive occidentale permet la proclamation d'un décret de protection des Juifs de l'Empire ottoman contre les accusations de crimes rituels.**

#### Le Pourim de Rhodes

- Rhodes (Grèce) : Quelques jours avant Pourim, on fait courir le bruit qu'un enfant a disparu de son quartier. Des commerçants grecs prétendent qu'il a été kidnappé par un marchand juif en provenance de Turquie. Le complot est lancé.
- On approche de Pessah et la calomnie était répandue depuis des siècles que les Juifs employaient du sang chrétien pour la préparation des pains azymes. Alertée, la police s'empresse d'arrêter le juif incriminé et de le soumettre à un interrogatoire pour lui faire avouer le forfait. Sous la menace de la pendaison, ils parviennent à lui extorquer un aveu, non seulement du meurtre de l'enfant, mais aussi de l'implication des dirigeants de la communauté.
- La police emprisonne le rabbin Yaacov Israël et plusieurs notables. Ne parvenant pas à obtenir de nouveaux aveux, Youssouf Bey, le gouverneur prit des mesures contre toute la communauté. Malgré toutes les recherches, la police ne parvient pas à relever le moindre indice. Tous les Juifs arrêtés restent en prison, dans l'attente d'autres dispositions que les autorités locales avaient sollicitées du gouvernement central à Istanbul.

#### L'affaire de Damas

- Damas (Syrie) : Presque en même temps, en février 1840, un moine capucin italien, le père Tommaso, disparaît sans laisser de traces. Le consul de France à Damas accuse des Juifs de l'avoir assassiné pour utiliser son sang à des fins rituelles pour confectionner des pains pour Pessah. Sept notables juifs de Damas sont arrêtés et torturés.
- Moïse Montefiore, sheriff de Londres, Isaac Adolphe Crémieux et Salomon Munk s'emparent de l'affaire. Ils se rendent à Istanbul et font pression sur le sultan Abdul Medjid et le pacha d'Egypte, Mohamed Ali. Le sultan déclare tout ignorer des deux affaires (Damas et le Pourim de Rhodes). Une enquête engagée par les imams de la cour montre au monarque l'interdiction faite aux Juifs de consommer du sang humain et animal. Les prisonniers de Rhodes et de Damas sont libérés.
- Montefiore obtiendra par la suite d'Abdul Majid la signature d'un décret de protection des Juifs de l'Empire ottoman contre les accusations de crimes rituels.

Source : <http://www.sefarad.org/publication/lm/040/4.htm>

|